

## DÉBROUSSAILLER C'EST OBLIGATOIRE !

En Charente-Maritime, **72 communes** situées dans des massifs forestiers, dont **Saint-Trojan-les-Bains**, sont directement concernées par les **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, **le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.**

**La majeure partie de notre commune est concernée par les OLD.**

Vous pouvez aller consulter une carte en ligne qui permet aux particuliers de pouvoir localiser leur terrain et savoir s'ils sont soumis à la réglementation sur les OLD, sur le site internet : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

**IMPORTANT : si votre bien est situé jusqu'à 200 mètres de la forêt, obligation d'entretenir votre propriété. De plus, si votre bien est proche de la forêt, obligation de débroussailler toute zone non urbaine dans un rayon de 50m, même de l'autre côté d'une route.**

Exemples : boulevard P. Wiehn, allée Monplaisir, rue du Débarquement, rue Omer Charlet, ...

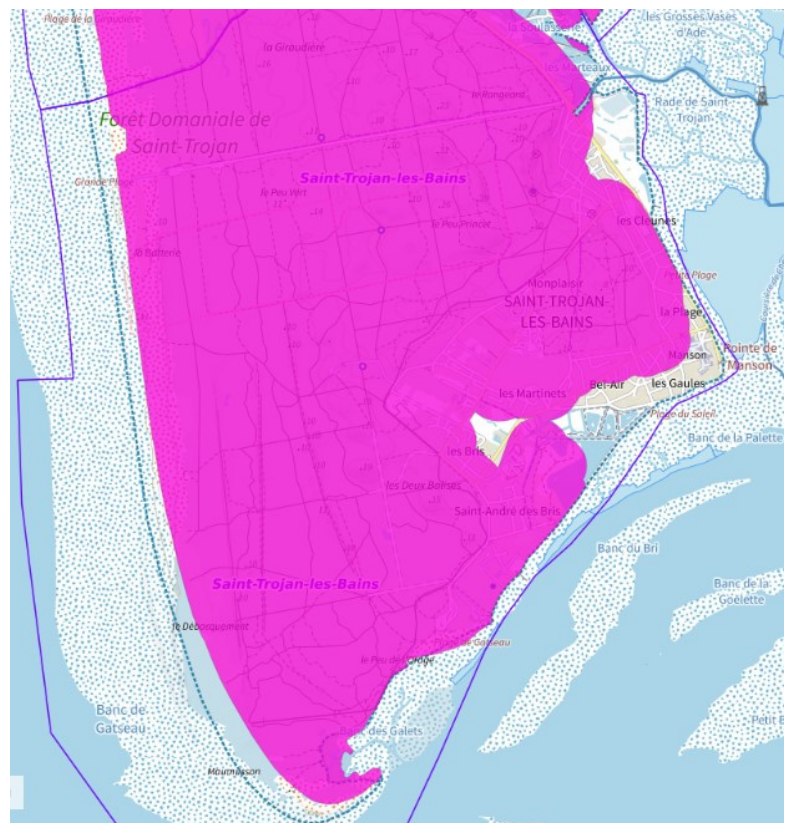
Nous sommes à votre disposition en mairie, pour vous aider à vérifier la situation de votre terrain.

Si votre OLD comprend une partie de terrain d'un de vos voisins, nous disposons d'un modèle de courrier pour l'informer de ses obligations.

Les services de la Préfecture et de l'Office National des Forêts (ONF) sont en train de préparer des réponses aux diverses questions posées et aux divers cas particuliers.

Ils envisagent d'organiser des réunions publiques l'automne prochain.

Pour votre information, nous vous joignons un document pratique établi par les services de l'Etat, résumant les consignes relatives aux OLD.



Carte de Zonage informatif des OLD : la commune de Saint-Trojan-les-Bains